

Aux familles et aux proches des résidents

Chêne-Bougeries, le 21 décembre 2021

Concerne : situation due au COVID-19

Chère Madame, Cher Monsieur,

Actuellement, **la situation devient critique dans notre établissement**. Par la présente, nous vous rappelons qu'il est exigé des personnes qui viennent visiter un proche au Nouveau Prieuré qu'elles soient impérativement **en possession d'un certificat COVID-19, sans quoi la visite ne sera pas réalisable**.

Les trois types de certificats COVID-19 sont les suivants pour les visites :

- certificat de vaccination COVID-19 (vaccination contre le COVID-19, valable 12 mois dès la dernière dose de vaccin),
- certificat de guérison COVID-19 (guérison après une infection par le SARS-CoV-2, valable 6 mois après le résultat positif du test PCR),
- certificat de test COVID-19 (résultat négatif de l'analyse pour le SARS-CoV-2, valable 24h après le prélèvement uniquement nasopharyngé pour un test rapide antigénique et 72h pour un test PCR).

Dans ce contexte, vous voudrez bien **vous inscrire sur les documents à l'entrée des appartements** pour permettre la vérification de la détention d'un tel certificat.

Le respect des **gestes barrières** sont plus que jamais d'actualité :

- le lavage ou la désinfection de manière consciencieuse des mains,
- le respect de la distance de 1.50 mètre,
- le port du masque à l'intérieur, y compris dans la chambre du résident.

Afin de pouvoir respecter les gestes barrières et de limiter les risques, nous vous prions de prendre bonne note que **les visites à l'étage sont limitées à deux personnes par résident**.

L'accès au **restaurant** et à la cafétéria le Trait d'Union suivent les mesures fédérales du **certificat 2G**, c'est-à-dire que la présence est autorisée aux personnes vaccinées ou guéries, munies d'un certificat COVID et d'une pièce d'identité.

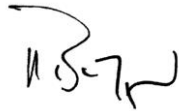
./.

Par ailleurs, **nous vous rappelons de ne pas venir si vous présentez les symptômes suivants** :

- symptômes respiratoires (toux, maux de gorge, souffle court ou douleurs au niveau de la poitrine),
- fièvre,
- perte du goût ou de l'odorat,
- sensation de fatigue généralisée,
- maux de tête,
- douleurs musculaires diffuses,
- rhume, nez qui coule,
- symptômes digestifs (vomissements, diarrhées ou douleurs au ventre),
- éruption cutanée ou décoloration des doigts ou des orteils.

Il va de soi que si vous êtes atteint du COVID-19, les visites sont formellement interdites.

Nous vous remercions infiniment de l'attention que vous porterez à ces lignes et dans l'attente d'avoir le plaisir de vous revoir, nous vous prions de croire, chère Madame, cher Monsieur, à l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Martine Brügger
Directrice



Claudia Schmeer
Médecin répondant